

# Regards SUR LE Risque

Octobre 2015 N°21

La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

## / C'EST-À-DIRE



“ La gestion de la sécurité repose sur l'application des procédures, le professionnalisme, le collectif de travail et le retour d'expériences... ”

### STÉPHAN PINELLE

Opérateur de fabrication polyvalent, VENCOREX

Plateforme chimique du Pont-de-Claix

Dans les sites Seveso « seuil haut », les salariés chargés de la production assurent la surveillance et l'exploitation des ateliers de fabrication. Les informations sur la marche des procédés, les événements récents et les prévisions d'interventions sont

transmises lors de la passation de consignes, au moment de la relève des équipes postées.

En amont, l'entretien de l'outil industriel est organisé, planifié et encadré pour permettre aux équipes de maintenance et aux entreprises extérieures d'intervenir dans les meilleures conditions. De manière générale, la gestion de la sécurité repose sur des procédures, le professionnalisme, la formation, le retour d'expériences, mais aussi sur le collectif de travail qui assure un rôle de mémoire et de « garde-fou ».

La sécurité des installations passe aussi par celle des personnes. Nous devons respecter des règles strictes sur le plan « Hygiène, Sécurité et Environnement » et sur celui des pratiques de travail. Les thèmes de la sécurité sont abordés en réunions des groupes d'exploitation. Les points qui ne sont pas traités à ce niveau, le sont lors des rencontres trimestrielles du CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail). Ce dernier représente les salariés, est consulté par la direction sur les décisions impactant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, et peut diligenter des enquêtes dans ces domaines, en lien avec l'Inspection du Travail.

Il est important de trouver un équilibre entre les exigences de production, les conditions de travail et de sécurité et les revendications des salariés. Le dialogue social a encore de beaux jours devant lui... ●

## / TOUTE LA LUMIÈRE SUR... SALARIÉS ET PRÉVENTION

# Les salariés des sites Seveso : acteurs au quotidien de la prévention

La sécurité des sites industriels repose sur des hommes et des femmes qui œuvrent à chaque instant pour qu'aucun accident ne survienne. Ce numéro fait la lumière sur l'organisation générale de la sécurité et le rôle des salariés dans la prévention des risques au sein des installations.



### Organisation générale de la sécurité

Les sites Seveso « seuil haut » sont très divers par leurs produits fabriqués et leur type de process, leur organisation, leur taille, et le nombre de salariés présents dans l'entreprise.

Mais pour chaque site, les textes de transposition et d'application des directives Seveso imposent à la direction de l'entreprise de mettre en place une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) et un Système de Gestion

de la Sécurité (SGS) qui prennent en compte la formation des personnels et la réalisation d'audits et de contrôles réguliers. La réglementation impose également la réalisation d'Études de Dangers et d'un Plan Opération Interne.

( Suivre p.2 )

### / L'ÉCHO DES CSS page 3

LA PLACE DES SALARIÉS DANS LES CSS

### / APERÇUS page 4

- LES PLATEFORMES DE JARRIE, DU PONT-DE-CLAIX, ET DES ROCHES-ROUSSILLON ONT 100 ANS !
- ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE
- LE PPRT 2 DE JARRIE APPROUVÉ



**SÉBASTIEN DUQUESNOY**

Responsable de contrat de maintenance Eiffel industrie sur le site ARKEMA de Jarrie

“ Pour les entreprises sous-traitantes, une habilitation est requise pour accéder aux sites Seveso « seuil haut »... ”

**Quelles sont les conditions pour intervenir dans un site Seveso « seuil haut » lors d'une opération comportant des risques ?**

Il faut établir un plan de prévention avec l'entreprise utilisatrice. Ce document règlementaire s'appuie sur une visite d'inspection commune du futur lieu d'intervention, la transmission par le sous-traitant d'une analyse de ses propres risques et l'interférence entre les activités, et des mesures pour y faire face. Il comprend aussi l'indication des équipements de protection à utiliser. Ce plan est signé par toutes les personnes amenées à travailler sur le projet. Une habilitation « Risque Chimique » est également requise ainsi qu'un accueil sécurité validé par Arkema pour pouvoir accéder au site.

**Existe-t-il des référentiels, en matière de sécurité ?**

Oui, Eiffel Industrie est certifié MASE depuis 2004 (*référentiel de management de la sécurité, voir article pédagogique p.3*). Ce référentiel, basé sur l'amélioration continue, permet de gérer la sécurité du personnel et des équipements. De plus, Eiffel Industrie possède son propre système de management de la sécurité et impose à son personnel des règles de sécurité à respecter. L'entreprise fixe notamment sur le plan national des orientations et des objectifs de performance en se basant sur des indicateurs tels que les taux de fréquence et de gravité des accidents ainsi que sur des audits, des analyses de risques, des formations.

**Comment se construit l'amélioration continue ?**

Nous utilisons « les quarts d'heure de prévention » (échanges hebdomadaires avec le chef d'équipe ou le préventeur sécurité pour aborder des questions de sécurité), les remontées d'informations pour signaler toutes anomalies et faire des propositions d'amélioration, les audits sur les chantiers (par Arkema et Eiffel Industrie), les rapports mensuels avec le client pour faire le point Santé Sécurité et apporter des solutions aux problèmes posés. ●

Ces documents comprennent la description des procédures de maîtrise opératoire — en fonctionnement normal et en situation critique — et des procédures d'évaluation et de maîtrise des risques (prévention, protection). Ils décrivent également les procédures et mesures d'urgence. Déclinées à tous les échelons de l'entreprise, ces procédures sont régulièrement mises à jour et tiennent compte des retours d'expériences dans un souci d'amélioration continue.

**Le facteur humain et organisationnel de la sécurité (FHOS)**

Les facteurs humain et organisationnel ont un rôle clé dans la prévention des accidents majeurs. Ils sont en cause dans la plupart des analyses d'accidents graves pour non respect des procédures, erreurs de perception, précipitation, mauvaise transmission d'information. Les salariés sont également ceux qui permettent d'éviter les accidents. L'analyse du retour d'expérience peut amener à réviser certaines procédures opératoires ou organisationnelles, ou appeler la vigilance des salariés sur des points de sécurité particuliers. Des sessions d'information ou de formations peuvent être organisées. Depuis quelques années, certaines entreprises ont engagé des travaux sur la question du comportement sécurité au poste de travail.

**La prise en compte de tous les événements**

Les incidents ou presque-accidents sont pris en compte

dans la politique de prévention. Il s'agit d'événements non désirés, qui ne mènent pas forcément à des dommages, qu'ils soient humains, matériels, environnementaux, ou qu'ils perturbent le fonctionnement. Plus fréquents, ils amènent à analyser les causes et à prendre en compte les conséquences possibles d'événements a priori fortuits afin de prévoir les actions correctives correspondantes en amont.

**Des contrôles internes...**

En interne, la direction de l'entreprise vérifie périodiquement et systématiquement le respect des objectifs de la PPAM et l'efficacité du SGS en place. Les services d'Hygiène Sécurité Environnement sont impliqués dans cette démarche. Des visites d'inspection interne ou indépendante ainsi que des audits de chantiers ou de travaux ont régulièrement lieu.

**... et externes**

Les services d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement des Directions Régionales de l'Environnement et du Logement (DREAL) vérifient au préalable l'existence et le contenu du SGS et sa mise en oeuvre au cours des inspections qui peuvent être communes avec l'inspection du travail.

**Des salariés formés et habilités en matière de sécurité**

La production sur les sites Seveso est en général très automatisée. Le personnel

a donc pour rôle de superviser le bon déroulement des opérations effectuées par ces automates. Outre les compétences liées à son métier, le salarié est aussi formé aux règles de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement. Sur un nouveau poste, le salarié est accompagné pendant plusieurs mois par un tuteur expérimenté (compagnonnage). À la fin de cette période, il est officiellement habilité à exercer ses fonctions. Des formations continues, internes ou externes, permettent d'entretenir et d'améliorer la culture de la sécurité.

**La sécurité 24H/24**

Dans la plupart des sites Seveso, des équipes sont en poste en permanence et effectuent des roulements en 3x8h ou 5x8h car la production est continue 24 h/24, 7j/7. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'entreprise de manière sécurisée, il est important que toutes les anomalies et interventions sur l'outil de production soient recensées et transmises d'une équipe à l'autre. L'entreprise doit mettre en place des dispositifs qui permettent ce suivi d'information et s'assurer qu'il est bien réalisé.

**La vigilance des opérateurs**

Au sein des ateliers de production, les équipes sont composées notamment d'opérateurs qui visualisent à distance, sur des écrans de contrôle, l'évolution de la fabrication. Ils corrigent les

**Rôle du Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Constitué dans les établissements de 50 salariés et plus, le CHSCT a un rôle de prévention et contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, par :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels;
- la vérification du respect des procédures;
- le développement de la prévention;
- l'analyse des accidents du travail.

En l'absence de CHSCT, les délégués du personnel exercent ces missions. Siègent au CHSCT : le chef d'établissement (présidence), les représentants du personnel élus et, à titre consultatif, le médecin du travail et le chef du service de sécurité et des conditions de travail.

Dans les entreprises Seveso « seuil haut », la composition est élargie à une

représentation des chefs d'entreprises extérieures (sous-traitants) et de leurs salariés, lors des réunions qui portent sur la définition des règles communes de sécurité dans l'établissement.

En plus des missions décrites ci-dessus, les moyens des CHSCT sont renforcés. Il peut :

- recourir à un expert en risques technologiques en cas de demande d'autorisation d'exploitation ou en cas de danger grave,
- mettre en oeuvre une formation spécifique aux risques pour l'ensemble des élus du CHSCT,
- procéder à l'analyse de tout incident et proposer toute action de prévention,
- disposer d'un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent. Le droit d'alerte enclenche une enquête avec l'employeur ou son représentant pour faire cesser la situation (article L.4132-2 du Code du Travail). ●

variations ou les dérives des procédés de fabrication, voire déclenchent les arrêts d'urgence en cas de besoin. De plus, à l'extérieur des salles de contrôle, des rondiers s'assurent du bon fonctionnement des installations et peuvent ainsi détecter tous problèmes : fuite, corrosion, montée en température...

### Des équipes d'intervention et d'astreinte

En cas de problème, l'équipe de production peut être soutenue par une équipe d'intervention spécialisée, composée de pompiers internes à l'entreprise, prêts à intervenir à tout moment. Par ailleurs, un système d'astreinte existe pour que la direction et les responsables d'équipes puissent être contactés et intervenir en cas d'alerte la nuit ou le week-end.

### Assurer la maintenance de l'outil industriel

Des équipes de maintenance s'assurent du bon état de l'outil industriel (installations, matériels). Le responsable de la maintenance met en œuvre un plan garantissant la disponibilité et la sécurité des équipements. Les instrumentistes ont un rôle d'experts techniques et préconisent les équipements adaptés afin d'améliorer le niveau des installations.

### Des entreprises extérieures certifiées

Les tâches de maintenance sont souvent sous-traitées car elles ne relèvent pas du cœur de métier de l'entreprise utilisatrice. Pour intervenir dans un site Seveso, les entreprises sous-traitantes disposent d'habilitations spécifiques. Le système commun MASE UIC fournit un référentiel permettant aux entreprises extérieures de mettre en place un système de management de la sécurité. Pour les opérations comportant des risques, les responsables de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise intervenante définissent conjointement un plan de prévention dans un document qu'elles cosignent (voir interview p.2).

### L'importance du CHSCT

Dans les sites Seveso « seuil haut », les Comités d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail, CHSCT, ont un rôle important car ils disposent de vraies prérogatives pour alerter la direction sur les questions de sécurité, de prévention et de conditions de travail.

Le CHSCT est notamment consulté sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par l'employeur, il peut également saisir l'inspection des installations classées (lire encadré p.2).

### Un CISST en cas d'activités voisines

En plus du CHSCT, un Comité Inter-entreprises de Santé et de Sécurité au Travail (CISST) doit être mis en place par le préfet lorsqu'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) généré par plusieurs établissements a été prescrit. Le CISST représente tous les établissements Seveso « seuil haut » situés dans le périmètre du PPRT. Il a notamment pour mission de contribuer à la prévention des risques susceptibles de résulter des conséquences des activités voisines sur les salariés des différentes entreprises (« effet dominos »). ●

## / L'ÉCHO DES CSS

### La place des salariés dans les CSS

Au même titre que les quatre autres collèges représentés dans les Commissions de Suivi de Site (services de l'État et administrations, collectivités territoriales, exploitants d'établissements classés Seveso « seuil haut » et riverains), les membres des CHSCT et/ou représentants des salariés des entreprises ont une place à part entière dans ces instances.

Pour les salariés, à la fois premiers exposés aux risques et acteurs de la sécurité de l'entreprise, la prise de parole n'est pas toujours aisée. Une étude parue en 2010 : *Les CLIC en Rhône-Alpes, Bilan et perspectives* (E. Martinais et al., SPIRAL, CIRIMI, 2010), constate que « les salariés privilégieraient d'autres lieux de discussions, de préférence en interne aux entreprises, qui répondraient davantage à leurs préoccupations et à leurs besoins ». Les CSS sont pourtant un lieu où les salariés des sites Seveso « seuil haut » peuvent valoriser leur travail au quotidien et leurs compétences en matière de sécurité, à l'extérieur de l'établissement et notamment auprès des riverains. ●

En savoir + [www.cssrhonealpes.com](http://www.cssrhonealpes.com)

## / POINT DE VUE



### RENÉ CHARRA

Directeur du travail en charge de l'Unité de contrôle Interdépartementale basée à Vienne

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Rhône-Alpes (DIRECCTE), Unité territoriale de l'Isère

### En quoi le contrôle des inspecteurs du travail est-il spécifique dans les sites Seveso « seuil haut » ?

L'inspection des sites Seveso est prioritairement axée sur la prévention des risques professionnels qui sont de multiples natures dans ces établissements, avec toutefois un focus correspondant aux priorités nationales définies par le Ministère du travail que sont le risque CMR (lié aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) et le risque de chute de hauteur. L'inspection est aussi très attentive à l'application de la réglementation sur l'intervention des entreprises extérieures. Elle est en contact avec les différents acteurs de la prévention qui sont présents dans les entreprises (direction générale, services RH et HSE...) et l'instance de représentation du personnel qu'est le CHSCT.

### En quoi l'inspection du travail contribue-t-elle à l'amélioration de la prévention des risques majeurs ?

En contribuant à la protection des salariés qui sont en première ligne en cas d'accident. Le contrôle au jour le jour des situations concrètes de travail, notamment celles qui représentent un risque chimique ou ATEX (atmosphères explosives), participe à la prévention des risques majeurs. Au niveau régional, un protocole d'échange conclu entre la DIRECCTE et la DREAL a défini différents axes de coopération : échanges d'informations, visites et enquêtes possibles sur des thématiques communes.

### Quels sont les principaux problèmes constatés dans les entreprises Seveso « seuil haut » ?

Il s'agit souvent d'écarts entre le prescrit (consignes de sécurité, plan de prévention et autorisations de travail...) et le réel (les conditions concrètes d'exécution du travail). L'autre point important se rapporte aux conditions dans lesquelles sont réalisés les travaux confiés au personnel des entreprises extérieures. Toute négligence au niveau de leur préparation et notamment au niveau de la mise à disposition de l'outil de production peuvent avoir des conséquences graves pour ces salariés. ●

## / AGENDA

### ACTUALITÉ DES PPRT

#### Vallée de la chimie

Une série de réunions publiques a eu lieu en mai et juin 2015 dans la vallée de la chimie (Vernaison, Feyzin, Pierre-Bénite, Saint-Fons). Ces réunions, organisées dans le cadre de la phase de concertation du PPRT, ont permis à l'État, représenté par la DREAL et la DDT, de présenter la stratégie du PPRT dont l'approbation est prévue pour l'année 2016.

#### PPRT approuvés

Trois PPRT sont approuvés depuis mai :

- Jarrie 2 (22 mai 2015)
- Saint-Priest (24 juillet 2015)
- Étrez (28 juillet 2015)

En savoir +

[www.pprtrhonealpes.com](http://www.pprtrhonealpes.com)

### CONFÉRENCES

29 septembre, Paris  
6<sup>ÈME</sup> Conférence Annuelle de l'ICSI

L'Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle (ICSI) organise sa sixième conférence annuelle sur le thème « Place des acteurs et pouvoir des collectifs ».

En savoir +

[www.icsi-eu.org](http://www.icsi-eu.org)

11 octobre 2015



« J'habite près de l'usine » : quelle intégration de l'usine dans la vie quotidienne ?

Atelier-débat, foyer municipal, Le Pont-de-Claix

### PUBLICATIONS

À télécharger gratuitement sur : [www.foncsi.org](http://www.foncsi.org)

● **Citoyens en danger contre riverains responsables. La mobilisation habitante engendrée par l'élaboration des PPRT.** Emmanuel Martinais, Mai 2015.

● **Le risque industriel dans la presse écrite, de 1970 à 2010.** Julien Auboussier, Eva-Marie Gœpfert et Isabelle Garcin-Marrou. Juillet 2015.

Aux Éditions Libel

● **Lyon, vallée de la chimie. Traversée d'un paysage industriel.** François Duchêne, Léa Marchand, David Desaleux. 2015.

1915 – 2015

## Les plateformes fêtent leurs 100 ans !



Usine de Pont-de-Claix, 1915. Source : Archives de la Plateforme du Pont-de-Claix

### JARRIE ET PONT-DE-CLAIX

Créées il y a 100 ans pour produire le chlore et l'hydrogène utilisés pendant la première guerre mondiale, les plateformes chimiques de Jarrie et du Pont-de-Claix ont connu de nombreuses évolutions (l'arrivée de grands groupes — Rhône-Poulenc, Total, etc. — et une diversification des productions au service

d'applications grand public, telles que l'électronique, l'aéronautique, l'automobile, les loisirs...). La programmation festive de l'anniversaire débute avec la Fête de la Science 2015 (7 au 11 octobre) pour s'achever fin 2016 : pièce de théâtre, parcours touristique mettant en valeur le patrimoine industriel, journées portes-ouvertes. ●

**En savoir +** [www.platfomechimiquedupontdeclaix.com](http://www.platfomechimiquedupontdeclaix.com)  
[www.arkema.com](http://www.arkema.com) et [www.aveva.com](http://www.aveva.com)



### LES ROCHES-ROUSSILLON

De la création de l'atelier Phénol en 1915 (servant à fabriquer des explosifs) à l'arrivée en 2015 de l'entreprise Hexcel, leader mondial des matériaux

composites, la plateforme chimique des Roches-Roussillon participe pleinement à l'histoire de la chimie locale et mondiale. Pour célébrer son anniversaire, la plus grande plateforme chimique de France a ouvert ses portes dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre derniers. ●

**1915** : Création de l'usine de Roussillon et atelier Phénol

**1922** : Atelier Acétate de cellulose et phosphates

**1940** : Production des intermédiaires nylon

**1970** : Mise en service d'unités herbicides, intermédiaires pharma.

**1993** : Regroupement des 2 sites en entité unique Rhône Poulenc Chimie Les Roches-Roussillon

**1999** : Création d'une Plateforme Chimique multi-entreprises avec un GIE (OSIRIS) et six entreprises de production et ventes

**2000 - 2011** : Création d'entreprises (Novapex, Novacyl), cessions d'activités (Rhodia à Bluestar Silicones,...)

**2015** : Arrivée d'Hexcel

...

**En savoir +** [www.100-plateforme.com](http://www.100-plateforme.com) et [www.osiris-gie.com](http://www.osiris-gie.com)

## ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Le 26 mai dernier, le ministre de l'Intérieur a transmis aux préfets une circulaire précisant les orientations des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et les modalités de partage des responsabilités entre les représentants de l'État et les élus, en matière de sécurité civile.

Il s'agit notamment de promouvoir le volontariat (et sa dimension citoyenne : sapeur-pompier, bénévolat) au sein des associations agréées de sécurité civile.

Il s'agit également d'anticiper l'évolution des risques et de se préparer aux situations de crise. À ce sujet, le dispositif ORSEC définit la chaîne de commandement des opérations de secours, placée sous la direction du maire ou du préfet selon la situation. La circulaire demande aux préfets de s'assurer à ce titre que les communes concernées disposent bien de Plan Communal de Sauvegarde (PCS, art. L. 731-3 du Code de la Sécurité Intérieure) et de sensibiliser les maires à l'intérêt des réserves communales de sauvegarde. ●

**En savoir +** [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/05/cir\\_39650.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/05/cir_39650.pdf)

### LE PPRT 2 DE JARRIE APPROUVÉ

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour les établissements ARKEMA et AREVA-CEZUS à Jarrie est approuvé depuis le 22 mai 2015. Son contenu se substitue à celui de la version initiale approuvée le 20 décembre 2010. Arkema a mis en place une nouvelle salle d'électrolyse pour sa production de chlore/soude. Grâce à ce changement de procédé, le périmètre de danger justifiant les mesures de maîtrise de l'urbanisation est passé de 4 100 à 800 mètres. ●

**En savoir +** [www.arkema.fr](http://www.arkema.fr) et [www.pprtrhonealpes.com](http://www.pprtrhonealpes.com)

### Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction REGARDS SUR LE RISQUE lancée en même temps que la parution du numéro 20 se poursuit. N'hésitez pas à donner votre avis en répondant au questionnaire en ligne, à l'adresse électronique ci-dessous :

<http://ow.ly/N82VP>

En vous remerciant d'inviter les autres lecteurs de votre entourage à faire de même. ●

## Regards SUR LE RISQUE

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN RHÔNE-ALPES

secretariat.spiral@developpement-durable.gouv.fr  
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

Parution : 10/2015. Dépôt légal : 2015. N° ISSN 2101-9797

Imprimée en France sur papier recyclé par Coquand, 10 rue d'Arcelle 38600 Fontaine imprimeur labellisé Imprim'vert®

ÉDITEUR : DREAL Rhône-Alpes, 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Françoise NOARS, directrice DREAL Rhône-Alpes  
RESPONSABLES DE LA RÉDACTION : Lydie Bosc, Lise Torquet, Gilles Quéré (DREAL R.-A.), Isabelle Charpin (APORA).

RÉALISATION ÉDITORIALE : Sandra Decelle-Lamothe, Agence EDEL

MISE EN PAGE : Bruno Batifoulier - ILLUSTRATION : Jacques Sardat alias Cled'12

COMITÉ ÉDITORIAL : SPIRAL, SPPPY, DREAL Rhône-Alpes, Académie de Grenoble, Grand Lyon,

AMI (Association des Maires de l'Isère), IRMa (Institut des Risques Majeurs), FRAPNA Rhône-Alpes,

APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel),

AMARIS (Association nationale des collectivités pour la Maîtrise des Risques technologiques majeurs),

des représentants des établissements Seveso « seuil haut » des départements du Rhône et de l'Isère.

Crédits photographiques (télé) : iStock, O.Lantzendörffer (E+), pressmaster/Fotolia.com, Floki Fotos/Fotolia.com, DR.



Avec le soutien de :

